

## DÉBAT EN COMMUNAUTÉ DE COMMUNES. « L'Éducation nationale nous pousse à aller vers des écoles à 3 classes »

La Communauté de communes a adopté une motion demandant à l'Éducation nationale de reconsidérer son projet de fermeture de 5 classes sur le Pays de L'Aigle. Le débat préalable a provoqué un certain éveil des consciences.

Le directeur des services académiques a annoncé son projet de fermeture de cinq classes sur le Pays de L'Aigle. Il parle plutôt en retrait d'emploi. Un à l'école maternelle Galleron à L'Aigle, un à l'école de Rai et un dans chacun des regroupements de Chandai/St-Michel/St-Ouen, Crulai/Ecorcei/Les Aspres et St-Martin/St-Sulpice/St-Symphorien. Dans ces RPI, l'institution ne dit pas où le retrait sera effectué et les élus devront s'échapper sur le sujet.

« Elle est où la baisse dont on nous parle ? »

Vice-présidente de la Cdc aux affaires scolaires, Véronique Helleux note que « dans un courrier daté du 1<sup>er</sup> décembre 2023, l'Éducation nationale avait indiqué une diminution des effectifs de 30 élèves, hors très petites sections et hors Sivos d'Irai, dont 21 en maternelles et 9 en élémentaires ».

Elle ajoute, pour mémoire, « la Cdc a connu 3 fermetures à la rentrée 2023, 2 en 2022 et 3 en 2021, soit 8 en trois ans. Compte tenu des spécificités du territoire à caractère rural et du



Une question se pose, quand la fermeture concerne une maternelle, que deviennent les Atsem ?  
Illustration Le Réveil Normand

profil socio démographique de sa population, la suppression de 5 postes semble disproportionnée ».

Contestant la méthode de l'Éducation nationale demandant aux maires de décider là où il faut fermer une classe, Joël Brunet est entré dans une colère froide. « Sur notre regroupement de Chandai/St-Michel/St-Ouen, nous avons 152 élèves

en 2022, 154 en 2023 et les prévisions annoncent 149 en 2024, 151 en 2025 et 152 en 2026. Elle est où la baisse dont on nous parle ? »

Lors du débat, on explique que les services académiques disent qu'ils auraient déjà dû fermer une classe. Mais les maires rappellent avec insistance « qu'avec des classes trop chargées on va créé du

retard chez certains élèves et s'ils sont en échec dès le départ, que feront-ils plus tard ? »

« Que vont devenir les Atsem ? »

Philippe Croteau, maire de Crulai, se doute « qu'on ne saura pas les cinq classes. Mais si

on ferme des maternelles que deviennent les Atsem ? » Le président de la Cdc témoigne « qu'à St-Sulpice une cantinière va partir en retraite et ensuite nous allons prendre la cuisine centrale de L'Aigle. Nous allons donc économiser un poste ».

Une analyse uniquement comptable de la situation par Jean Sellier qui invite chacun à se poser les bonnes questions.

« A Glos-la-Ferrière, on a fermé l'école à la condition de conserver une garderie et aujourd'hui nous faisons travailler une personne pour seulement deux enfants. Je vous demande de réfléchir à ça.

JEAN SELLIER

Une façon pour le président de la Cdc d'instiller l'idée qu'il faudra se pencher sérieusement sur la redistribution des écoles sur le territoire. Les résultats de l'étude sur les bâtiments devraient l'aider en ce sens, mais en attendant il glisse une petite indiscretion venant du directeur des services académiques. « Il refuse d'écrire qu'il veut fermer les écoles à deux classes, mais il dit en revanche que l'on va vers des écoles d'au moins trois

classes ».

Une subtilité de langage qui a provoqué un blanc dans l'assemblée intercommunale. Puis. « Si c'est ça, dans notre regroupement de Crulai-Ecorcei-Les Aspres il faut fermer une école sur trois. Vous êtes donc en train de nous dire qu'il faut fermer Ecorcei ? », s'interloque le maire de Crulai. Deux minutes plus tôt, au regard des chiffres de son RPI, il pensait qu'il fallait retirer une classe aux Aspres.

Ce calcul, d'autres maires vont le faire et en l'état actuel des structures scolaires, il faudrait donc fermer Ecorcei mais aussi Chandai et St-Martin. Jean Sellier estime de son côté que c'est le moment « de signer un contrat de ruralité avec les services académiques en ne retenant que des écoles à trois classes minimum ».

Ce qui ne veut pas dire fermer celles à deux classes, cela veut dire mettre à plat la carte scolaire et en établir une nouvelle en fonction de la qualité des bâtiments, de l'intérêt des enfants et de quelques autres critères. « Un travail qui avait été fait sur Moulins et qui reste à faire sur L'Aigle », pose le président en guise de conclusion.

● Thierry Roussin

## JEAN SELLIER. Pour la Ribambelle, « le débat est clos »

Les élus de la Cdc du Pays de L'Aigle ont voté deux avenants qui enterrent définitivement les espoirs de reconstruction de la Ribambelle. La Ville de L'Aigle n'a pas bloqué l'ANRU, explications.

Lors de ce conseil communautaire, les élus ont voté un avenant de transfert du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la transformation en école primaire de l'école Victor-Hugo à la Shema.

Cet avenant technique n'a rien d'anodin puisqu'il vient confirmer que la Ribambelle ne sera pas reconstruite au sein de La Madeleine.

Pourtant, comme avaient été autorisés à le faire des représentants de l'hôpital, des parents d'élèves ont pris la parole pour dire leur mécontentement. « Cette fois, ce n'est pas l'académie qui ferme une école où il y a un nombre d'élèves en augmentation. Ce sont des élus de la Cdc qui ignorent tout de cette école et ils oublient que Victor-Hugo c'est très loin pour les petites jambes des enfants de maternelle dont les parents ne sont pas motorisés ».

Les parents craignent également pour la sécurité aux abords de Victor-Hugo, « déjà



L'école devait être installée sur le site du bâtiment Franche-Comté à démolir. Le projet prévoit maintenant une garderie

très encombrés lors de la sortie des élèves ». Dans une pétition remise aux élus, les parents de la Ribambelle s'opposent à leur

décision, « et nous envisageons des recours au rectorat, à la préfecture et en justice si cela est nécessaire ».

Dans la foulée, le président a quelque peu balayé cette pétition en indiquant « qu'un vote a eu lieu et le débat est donc

clos ».

Durant ce conseil communautaire, les élus ont été amenés à voter un avenant concernant la réhabilitation du quartier de La Madeleine. Il s'agit notamment d'annuler la reconstruction de l'école maternelle, de valider la construction d'une garderie sur le foncier libéré par la démolition du bâtiment Franche-Comté et de confirmer la construction de logements sociaux par Logissia rue de Chennebrun. Il s'agit ici de compenser la perte en offre de logements après la démolition d'immeubles.

« Dire non serait la fin de l'ANRU »

Philippe Van-Hoorne a expliqué que pour l'équipe municipale de la Ville de L'Aigle, « c'est un choix cornélien car cela signifie que nous acceptons la fermeture de l'école la Ribambelle ». Or, « depuis des mois

nous combattons cette décision que nous considérons comme une grave erreur. Alors notre vote devrait contre pour être cohérent avec nous-mêmes ».

Toutefois, le maire ne veut pas mettre en péril le reste du projet jugé comme essentiel. « Dire non signifierait purement et simplement la fin du projet ANRU, comme le président de la Cdc et les services de l'Etat me l'ont fait comprendre. Cela voudrait dire laisser le quartier en l'état, c'est-à-dire plus d'aménagement, pas de reconstruction par les bailleurs... C'est absolument impensable. Notre priorité doit être la qualité de vie pour les habitants de La Madeleine ».

Donc, « forcés et contraints, nous avons décidé que pour le vote de la majorité de la Ville de L'Aigle, ça sera l'abstention pour moi et le vote pour, pour les autres élus ».

La transformation du quartier se fera donc bien, sans école neuve.

● Thierry Roussin